|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/36-F** |
|  | **8 mai 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| Amélioration du suivi financier et de l'établissement de rapports  concernant les projets | |
|  | |
| **Résumé:**  Le présent document fournit des informations sur les mesures qui ont été prises par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) pour améliorer le suivi financier et l'établissement de rapports concernant les projets du BDT.  **Suite à donner:**  Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022) et Résolution 52 (Rév. Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)  Résolution 157 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires | |

# 1 Introduction

Le Document TDAG-24/7(Rév.1) donne une vue d'ensemble du portefeuille de projets du BDT en cours en 2023 et contient également une liste des mesures prises en 2023 pour renforcer les pratiques de gestion des projets.

Le Directeur du BDT a mis en place une nouvelle pratique exigeant que des rapports soient soumis régulièrement aux partenaires de financement et aux donateurs des projets du BDT. Bien que les partenaires et les donateurs puissent demander à tout moment au BDT d'établir des rapports sur l'état d'avancement de leurs projets, des rapports doivent désormais être soumis à chaque partenaire tous les semestres, soit tous les six (6) mois. Pour mettre en œuvre cette décision, une équipe composée de fonctionnaires du Département de la gestion des ressources financières (FRMD), du Département des services informatiques (IS) et du BDT a été constituée afin de permettre la visualisation à la demande des transactions relatives à un projet, d'accélérer la clôture des projets et de veiller à ce que les rapports financiers soient établis dans les délais.

# 2 Objet

L'objectif est d'assurer un suivi en temps réel et la présentation de rapports financiers en temps opportun à partir de 2024. Cette pratique offre les avantages exposés ci-après:

– *Réduction des délais de présentation des rapports*: un système automatisé permettra à l'UIT d'établir et de diffuser instantanément des rapports financiers. La méthode d'établissement des rapports actuelle de l'UIT suppose des activités chronophages de collecte, de synthèse et de traitement des données. En éliminant la saisie manuelle des données et en rationalisant les flux de travail liés à l'établissement de rapports, le nouveau système permettra de réduire autant que possible les délais de présentation des rapports.

– *Visibilité en temps réel*: des rapports financiers établis de manière automatisée et en temps réel fourniront à la direction et aux chefs de projet un accès instantané à des informations financières à jour. Contrairement aux rapports actuels qui sont produits sur une base régulière, les rapports en temps réel offriront une vue d'ensemble des activités financières au fur et à mesure qu'elles se produisent. De cette façon, la direction et les chefs de projet pourront surveiller l'utilisation des fonds en temps réel, afin d'éviter l'utilisation abusive des fonds ou les cas de fraude.

– *Prise de décisions en temps opportun*: grâce à des rapports financiers établis de manière automatisée et en temps réel, les chefs de projet et les partenaires financiers seront à même de prendre des décisions éclairées sans délai, ce qui leur permettra de décider rapidement de la réaffectation des ressources ou des ajustements à apporter aux lignes budgétaires, le cas échéant.

– *Responsabilisation et transparence accrues*: l'établissement de rapports en temps réel contribuera à renforcer une culture de la transparence et de la responsabilisation, ce qui conduira à des pratiques de gestion financière responsables et réduira au minimum le risque de mauvaise gestion et de fraude. Ces travaux sont menés conformément au cadre de responsabilisation de l'UIT.

# 3 Situation actuelle

Une équipe de projet a été mise sur pied en avril 2024 pour étudier la portée des améliorations informatiques requises et développer des solutions appropriées. À l'UIT, le système SAP (Systèmes, applications et produits) est le répertoire central des transactions financières. Toutefois, des problèmes liés à l'extraction et à la qualité des données ont été recensés. Dans le cadre des travaux en cours, des solutions ont été développées et des essais ont débuté.

D'ici à juin 2024, certains projets du BDT serviront de prototypes pour tester l'établissement automatique de rapports. Si la validation de concept est réussie, les autres projets seront également automatisés, y compris le développement d'un tableau de bord avec l'outil Power BI, qui servira d'outil de renseignement pour fournir une visualisation des données et une plate‑forme d'établissement de rapports. Les résultats de ces travaux seront présentés aux futures réunions du GCDT.

Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_